

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2013

Folio 5165 : Mme Sommer demande de remplacer « des choses » par « *législation* ».

- Le procès-verbal du 31 janvier 2013 est approuvé par 20 voix pour et 4 abstentions.

2) Communications du Bureau

Le président rappelle que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2012 ne figure pas encore sur le site Internet communal car sa teneur semble poser problème au sens de la LIPAD. Afin de ne léser personne, le président, en accord avec le Bureau, a pris contact avec la préposée à la protection des données et à la transparence lui demandant son avis quant à la possibilité de publier un courrier figurant dans ce procès-verbal en caviardant certains de ses passages. En attente de la réponse, la publication est suspendue.

Il signale qu'il a reçu une invitation, datée 4 février 2013, du Chênois Genève Volleyball pour un match du tour final du championnat LNA 2012-2013, lequel a opposé le Genève Chênois Volleyball à Schönenwerd, le dimanche 10 février 2013 à 17 h 00 au Centre sportif Sous-Moulin

Le président donne ensuite lecture des courriers ci-après :

- Courrier de M. Marc Girelli, daté 19 février 2013, relatif à une réclamation concernant une amende d'ordre :

« *Madame, Monsieur,*
Je me permets, par la présente, de faire réclamation à l'amende d'ordre dressée le 18 février dernier à 16h15 au Chemin De-La-Montagne.

En effet, j'étais ce jour stationné sur une place bleue située en face de mon bureau du 2 chemin de la Montagne et j'avais mis mon disque sur 10h00.

J'ai donc effectivement dépassé l'horaire prévu de 5h15.

Cependant, voilà plus de 6 mois qu'a été votée une règle sur le stationnement sur la commune pour les résidents et les entreprises dont Bed'ln sàrl fait partie. Cette loi prévoit la mise en place d'un macaron pour 2 véhicules de la société moyennant le paiement de 400-/an.

Payant de surcroit mes impôts sur la commune, j'estime qu'il faut être responsables et qu'il n'est pas possible de payer et des impôts, et un macaron et des amendes (celle que vous avez dressée s'élève à 100- soit 20-/h) pour pouvoir venir travailler tous les jours.

Pour ma part, je pense qu'il faut appliquer la règle que la collectivité a mise en place et en l'occurrence j'ai laissé ma carte de visite visible sur le tableau de bord pour que vous compreniez que je contribue déjà aux frais de la commune.

J'espère donc que vous serez clément et que vous annulerez cette amende. Je me permets de mettre en copie le conseil municipal pour l'interpeler sur cette question importante pour les administrés.

Restant à votre disposition et vous accueillant bien volontiers dans nos bureaux pour en parler, je vous prie d'agréer mes cordiales salutations. »

- Courrier du musée international de la Croix-Rouge, daté 6 février 2013, concernant une invitation à une visite de la halle logistique du CICR à Satigny :

*« Chère Madame,
Cher Monsieur,*

Comme annoncé lors de notre dernière Assemblée générale, les membres du Comité de l'Association des Amis du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont le plaisir de vous convier à la visite de la halle logistique du CICR

Le lundi 4 mars 2013 à 18h00
(Nombre de participants limité / inscription obligatoire)

Il s'agit d'un bâtiment conçu par le bureau genevois group8 et achevé en 2011. C'est le centre névralgique d'où se prépare l'acheminement de matériel pour les missions humanitaires du CICR. La halle dessert le monde entier en produits pharmaceutiques, orthopédiques et autres équipements pour aider les populations dans les zones de conflit ou d'urgence.

Programme : Visite de la halle
Apéritif

*Le rendez-vous se fera à l'entrée du bâtiment situé au 6 Rue du Pré de la Fontaine à Satigny. **Prière d'être à l'heure.***

TPG arrêt Pré-de-la-Fontaine - Ligne 57- Fréquence des bus: toutes les 10 minutes. Des places de stationnement sont aussi disponibles et il est aisément de se garer dans les environs.

*Veuillez-vous inscrire jusqu'au vendredi 1er mars par courriel à amicr@micr.org ou en téléphonant au **022 748 9510** (en laissant si nécessaire un message sur la boîte vocale).*

Nous nous réjouissons de vous revoir à l'occasion de cette visite et vous adressons l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

*Josée-Anne Simard
Secrétaire »*

- Courier de l'Association des Intérêts de Conches, daté février 2013, concernant une invitation à la fête de l'école de Conches du 4 mai 2013 :

« Monsieur le Président,

*Eh oui! Cela fait 100 ans que notre école existe! Pour marquer le coup, le **samedi 4 mai 2013**, nous fêterons cet anniversaire dans le préau de l'école.*

L'après-midi sera réservé aux enfants de l'école. Le soir, pour les anciens élèves et enseignant(e)s, un apéro sera offert par l'AIC dès 18h, puis un repas et des rafraîchissements, le tout accompagné de musique, dans une ambiance chaleureuse.

C'est avec joie que nous vous invitons à être des nôtres en cette journée de fête.

Nous vous prions de bien vouloir nous donner votre réponse en retournant le bulletin d'inscription à l'adresse suivante, d'ici au 31 mars prochain, ou par e-mail.

*Centenaire Ecole de Conches - Denise de Castelberg-Rèviol
5, chemin Rojoux - 1231 Conches - ddecastelberg@hotrnail.com*

Nous nous réjouissons de vous rencontrer le 4 mai prochain et vous présentons nos salutations les meilleures.

Le comité de la fête du Centenaire »

- Courier recommandé de Me Prost, daté 7 février 2013, relatif à la parcelle N° 491

« Monsieur le Président,

En qualité d'administrateur de la société Keat SA, je n'ai pas manqué de prendre connaissance d'un grand nombre d'articles de presse publiés dans le prolongement des diverses décisions prises récemment par votre Conseil municipal à propos de l'exercice du droit de préemption sur la parcelle de l'Hermitage au chemin de la Chevillarde, particulièrement celle par laquelle onze de vos collègues ont formé recours contre l'arrêté du Conseil d'Etat du 5 décembre 2012.

A l'origine d'une frange de cette couverture médiatique, se trouvent des déclarations fallacieuses de certains élus auprès de l'ATS :

“Le programme privilégié par le législatif tourne autour de 130 logements. Son coût est estimé à quelques 60 millions. Les promoteurs ont eux articulé le chiffre de 200 millions ».

Or, pour avoir participé à la Commission Territoire élargie du 19 novembre 2012 et avoir été en mesure d'en lire le procès-verbal, ces élus ne peuvent ignorer que l'enveloppe globale du projet y a été estimée à CHF 100-110 millions seulement.

Par conséquent, de telles allégations constituent une grave entorse au devoir de réserve, voire une violation du serment prévu à l'article 2 de votre règlement.

Au vu de ce qui précède, je vous laisse le soin de communiquer la présente lettre à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Je suis également contraint de réservier ici tous les droits de Keat SA.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Philippe Prost

Annexe

☞ dépêche ATS (31.01.2013) publiée sur la page Infos du site www.bluewin.ch

*cc: • Portail Bluewin de Swisscom (Suisse) SA à Zurich
• Conseil administratif de Chêne-Bougeries »*

- Courrier de la commune de Bernex, daté 18 février 2013, concernant l'invitation à la 36^{ème} course pédestre « A travers le Coteau » - Bernex :

« Madame, Monsieur,

Par ces quelques lignes, nous aimerions vous inviter à participer à notre traditionnelle et sympathique « course des conseillers », qui aura lieu le

samedi 20 avril 2013, à 16h15

*dans le cadre de notre course pédestre « A travers le coteau ». C'est avec plaisir que nous recevrons vos inscriptions jusqu'au **12 avril 2013** au plus tard.*

Le principe reste toujours le même, le parcours étant de 4 km, en individuel ou par équipe de 3 ou 4 coureurs, par commune. Vous trouverez ci-joint le règlement, un formulaire d'inscription et un bulletin de versement.

A la fin de la course vous êtes cordialement invité(e) à une verrée conviviale qui aura lieu à la buvette du Signal.

Le programme de la journée sera disponible prochainement sur notre site internet www.coursebernex.com.

Dans l'attente de vos nouvelles et espérant pouvoir compter sur votre présence toujours très appréciée, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations sportives.

*Pour le comité d'organisation :
Didier GILODI »*

- Courier de L'association ContreAtom, daté 25 février 2013, concernant une demande de soutien :

Mesdames et Messieurs.

Notre association, ContreAtom, est active dans la lutte antinucléaire depuis de nombreuses années. Nous avions, entre autre, pris une part significative dans l'opposition au surgénérateur Superphénix et contribué, dans une large mesure, à sa fermeture.

Dans ce combat, nous avions pu compter à l'époque sur le soutien de plusieurs communes genevoises, ce qui nous avait beaucoup aidés.

A l'heure actuelle, nous sommes fortement impliqués dans la lutte pour l'arrêt de la vétuste centrale de Mühleberg qui fait courir un risque inacceptable tant à la population qu'à notre environnement. De ce fait, nous nous engageons sans réserve aux côtés du "Comité Mühleberg-illimité-non" (Komitee Mühleberg-Verfahren,) qui nous a demandé de vous transmettre la missive ci-jointe.

En espérant que vous ferez bon accueil à cette requête, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations

Pour ContreAtom :

Anne-Cécile Reimann

3) Communications du Conseil administratif